



Lundi 18 juillet 2022

Les services de l'État restent pleinement mobilisés cet été pour accompagner les déplacés Ukrainiens

Face à la guerre qui se poursuit en Ukraine, les services de l'État des Bouches-du-Rhône, avec le soutien des collectivités territoriales et des associations, restent pleinement mobilisés pour accueillir les nouveaux arrivants et accompagner les déplacés ukrainiens déjà présents sur notre département.

Depuis le 9 mars dernier, date de mise en place du dispositif, ce sont plus de 2500 Autorisations provisoires de séjour (APS) au titre de la Protection temporaire qui ont été délivrées aux déplacés Ukrainiens arrivés dans les Bouches-du-Rhône. Cela représente, enfants compris, une population d'environ 3700 personnes. Une majorité d'entre elles sont hébergées chez des particuliers, et près de 1000 personnes sont toujours prises en charge dans la dizaine de sites d'hébergement collectif financés par l'État. Enfin, plus de 500 personnes ont pu être orientées vers d'autres régions, dans le cadre des opérations de desserrement vers les villes moyennes coordonnées au niveau national.

Cet été, le lieu unique d'accueil et d'orientation, installé depuis le mois de mars au gymnase municipal Ruffi (44 Rue de Ruffi, 13 003 Marseille), va être déplacé à compter du mardi 19 juillet vers un autre site, dans des conditions plus confortables (climatisation) et plus adaptées au flux modéré des arrivées (10 à 20 personnes par jour).

Ainsi, du 19 juillet au 31 août les personnes seront accueillies par les équipes de Sara Logisol au sein du CMA Velten, 16 rue Bernard Dubois, 13 001 (Métro Jules Guesde ou Saint-Charles), 7 j /7, de 9 h à 19 h.

D'autre part, à compter de fin août, interviendra le renouvellement des autorisations provisoires de séjour de 6 mois délivrées depuis le 9 mars dernier, ainsi que de l'accès aux droits afférents. Ce renouvellement se veut le plus simple possible : le dossier comprend un justificatif d'identité, la précédente APS, un justificatif de domicile et une photo d'identité.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Les déplacés ukrainiens sont invités à **faire leur demande de renouvellement 15 jours avant la date d'expiration de leur APS, selon les modalités suivantes :**

- **Pour l'arrondissement de Marseille :**

Les demandes de renouvellement des APS s'effectueront par voie dématérialisée, au lien suivant : <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers> (Rubrique « Demande de renouvellement de récépissé »).

Une convocation sera ensuite adressée pour la délivrance de l'APS à la préfecture au 66B rue Saint-Sébastien, 13 006 Marseille.

- **Pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence :**

Sur présentation du titulaire de l'APS, sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h30 à 10h30.

- **Pour l'arrondissement d'Istres :**

Sur présentation du titulaire de l'APS, sans rendez-vous, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 10h30.

- **Pour l'arrondissement d'Arles :**

Sur présentation du titulaire de l'APS, sans rendez-vous, les mardis et jeudis de 08h30 à 10h00.

Informations complémentaires :

Pour toute question relative au droit au séjour, la demande peut être adressée à : pref-ukraine@bouches-du-rhone.gouv.fr

En ce qui concerne le renouvellement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), celui-ci sera entièrement dématérialisé. Un formulaire, disponible sur le site Internet de l'État, sera à renvoyer à l'OFII à l'adresse mail suivante : ukraine-ada-marseille@ofii.fr

Pour toute question complémentaire sur l'ADA, l'OFII est joignable au 04.91.43.19.60.

[Le site internet de la préfecture](#), régulièrement mis à jour, recense toutes les informations utiles à destination des personnes déplacées (traduction disponible en ukrainien) et de toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

